



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 087-218717809-20250410-2025025-DE



2025-025

**Nombre  
de Conseillers :**

**en exercice -23-**

**présents 18**

**votants 21**

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**

**Le 10 avril**

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PIERST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2025

**PRÉSENTS** : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. DUJARDIN, Mme JULLIAND, M. LACOUCHIE, Mme DELOS, M. BÉNARD

**ABSENTS** : M. LAUSERIE, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT

**Pouvoirs** : M. BERGERON donne pouvoir à Mme DA SILVA, M. CHAUGNY donne pouvoir à M. BÉNARD, Mme DOUSSAINT donne pouvoir à Mme DELOS

Madame Eliane LAURENT a été élue secrétaire de séance

### TRANSFERT DES RÉSULTATS DE CLÔTURE DU BUDGET DE L'EAU VERS LE SYNDICAT VIENNE COMBADE

Madame le Mairie rappelle au Conseil municipal que la compétence eau potable a été transférée le 1er janvier 2025 au Syndicat Vienne Combadé (SVC).

Dans le cadre de ce transfert plusieurs étapes sont nécessaires :

- la clôture du budget annexe eau et la réintégration de l'actif et du passif dans le budget principal de la commune

- la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice de la compétence ainsi que le transfert des emprunts, des subventions transférables ayant financé ces biens

- la possibilité de transférer les excédents ou les déficits du budget annexe au Syndicat.

Le principe général est le suivant : les résultats budgétaires de l'exercice précédant le transfert de compétences sont maintenus dans la comptabilité de la commune car ils sont la résultante de l'activité de celle-ci lorsqu'elle était compétente.

Les résultats du budget annexe eau potable sont les suivants :

- Résultat d'exploitation : + 293 892,22 €
- Résultat d'investissement : + 306 529,54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

#### • DÉCIDE

→ de conserver une partie des résultats d'exploitation : + 84 854,00€

→ de transférer au Syndicat Vienne Combadé les résultats :

- d'exploitation : + 209 038,22€
- d'investissement : + 306 529,54 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Signé par : Claudette ROSSANDER  
Date : 11/04/2025  
Qualité : MAIRE

Pour Copie conforme  
Le Maire,  
**Claudette ROSSANDER**